



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00695310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 40. Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Demande de subvention pour le projet « Où est Angela ? »

**Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
Demande de subvention pour le projet « Où est Angela ? »**

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	15/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) propose un lieu d'informations juridiques concernant tous les domaines de la vie familiale, professionnelle ou sociale, afin de permettre aux personnes de connaître leurs droits et de retrouver leur autonomie. Pour lutter contre le harcèlement et plus globalement les violences sexistes et sexuelles, le CIDFF en partenariat avec la Ville de Besançon souhaite mettre en place dans les commerces, restaurants et bars de Besançon le dispositif « Angela ».

I. Contexte

Afin de lutter contre le harcèlement et plus globalement les violences sexistes et sexuelles, le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) du Doubs en partenariat avec la Ville de Besançon et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité souhaite mettre en place dans les commerces, restaurants et bars de Besançon le dispositif « Angela ».

Ce dispositif a pour vocation de créer des lieux refuges auprès de commerçants identifiés (par une affiche sur leurs vitrines) afin qu'une personne puisse y trouver de l'aide, être mise en sécurité et réorientée notamment vers les associations qui l'aideront dans ses démarches.

Concrètement, lorsqu'une personne demandera « Où est Angela ? », le commerçant sera en capacité de mettre en sécurité la personne, appeler un taxi, la police ou la faire sortir par une autre porte, tout en lui donnant les premières informations nécessaires (coordonnées des associations, numéros d'urgence...).

Auparavant, les commerçants (commerces de proximité, pharmacies, bars, boîtes de nuit, transports...) auront été sensibilisés par le CIDFF. Cette sensibilisation proposera des gestes réflexes, des fiches ressources et des supports. Elle sera obligatoire pour faire partie du dispositif.

Pour pouvoir faire partie du dispositif « Angela », les commerçants devront obligatoirement avoir adhéré au dispositif et avoir suivi une sensibilisation animée par le CIDFF.

Plusieurs villes ont déjà mis en place le dispositif « Angela » : Reims, Nîmes, Bron, Bordeaux...

Selon les statistiques :

- 86 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement de rue,
- 100 % des femmes ont déjà été harcelées ou agressées dans les transports en commun,
- 76 % des femmes ont déjà été suivies dans la rue,
- 8 femmes sur 10 ont peur de sortir seules le soir.

II. Soutien financier

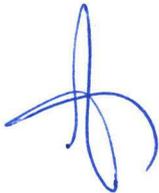
Dans ce cadre, le CIDFF demande un soutien financier de 2 000 €. Il est donc proposé d'accorder une subvention de ce montant à l'association. Le CIDFF sollicite également une subvention auprès du FIPD-R (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et Radicalisation) à hauteur de 1 500 €.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022184.10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations à hauteur de 1 000 €. La Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique participe au financement du projet à hauteur de 1 000 € également.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour soutenir le projet « Où est Angela ? ».

M. Anthony POULIN (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.